



**COMPOSITION DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX
UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article D.612-1-12 ;
VU la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
VU le Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date des 12 décembre 2017 et 28 février 2018 relatives aux paramétrages de la plateforme Parcoursup ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **Licence mentions Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)**, présentée sous la forme d'un Portail sur Parcoursup, est ainsi constituée pour l'année universitaire 2017-2018

Président : François BLAIS, Maître de Conférences

Membres :

Christophe FINOT, Professeur des Universités

Luc IMHOFF, Professeur des Universités

Sabir JACQUIR, Maître de Conférences

Isabelle POCHARD, Maître de Conférences

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne, le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques et le Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques et transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 3 avril 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne

Alain BONNIN

